



Un comité d'experts engagés par la présidence continue de passer au peigne fin les 246 articles de la nouvelle loi électorale remise depuis près de trois semaines par le CEP, a indiqué mercredi le président Martelly lors d'une intervention sur Signal FM.

Le chef de l'Etat qui répondait aux questions des journalistes de Radio Signal FM, a indiqué que la loi était actuellement étudiée article après article et qu'il attendait les recommandations des experts.

"Nous devons prendre le temps nécessaire. Nous voulons aller vite, mais pas aller mal", a déclaré le président Michel Martelly qui a assuré que des changements seront apportés au texte soumis par le Conseil électoral.

Il a ainsi rejeté l'idée soutenue par certains secteurs selon laquelle le pouvoir exécutif ne devait pas toucher à la loi avant de la transmettre au pouvoir législatif.

"C'est une nation que nous allons engager avec la loi électorale, il faut nous assurer que nous le faisons dans les meilleures conditions", a tranché M. Martelly.

Interrogé sur la possibilité d'avoir des élections avant la fin de l'année, le président Martelly a référé au CEP qui doit établir le calendrier des élections.